

Schéma pluriannuel d'accessibilité

2024-2026

La Ville de Saint-Priest a fait de l'accessibilité numérique un enjeu majeur de sa politique numérique. Elle s'engage à continuer d'améliorer l'accès équitable et de qualité à ses services numériques pour tous ses citoyens, y compris les personnes en situation de handicap. En respectant les exigences du RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité), nous travaillons à rendre nos sites internet, intranet, applications et services en ligne plus accessibles et plus ergonomiques, favorisant ainsi l'inclusion numérique et sociale tant auprès du public que des agents de la Ville de Saint-Priest.

Actions réalisées en 2024 :

Formation d'un agent du service communication aux bonnes pratiques d'accessibilité numérique.

Audit du site Internet de la Ville et publication du rapport de conformité RGAA.

Accessibilité du magazine municipal au format PDF : Les fichiers du magazine Couleurs ont également été travaillés pour être conformes à l'accessibilité numérique dès qu'ils sont mis en ligne sur les sites institutionnels et l'Intranet.

Validation par un test utilisateur : fichier testé et validé par une personne non-voyante. Les suggestions émises ont été prises en compte.

Prévisions du plan d'actions 2024-2026

Objectif général : Assurer la conformité RGAA de tous les services numériques de la Ville de Saint-Priest et favoriser une culture de l'accessibilité numérique au sein des équipes.

1. Renforcement des compétences internes

Désignation d'un référent numérique formé pour la conformité des supports numériques. Il devra sensibiliser et former à son tour les agents de la Ville via des ateliers, publications ou des sessions de formation dédiées.

Formation continue du référent numérique : Participation à des formations spécialisées pour maintenir à jour ses connaissances sur les évolutions du RGAA et les bonnes pratiques.

Création d'un groupe de travail interne afin de sensibiliser et former l'ensemble des services de la Ville à l'accessibilité numérique.

2. Amélioration continue des sites et applications

Audit régulier : Réalisation d'audits réguliers de tous les sites et applications pour identifier les points d'amélioration et suivre l'évolution de la conformité RGAA.

Plan de remédiation personnalisé : Élaboration de plans de remédiation spécifiques pour chaque site ou application, en priorisant les actions en fonction de leur impact sur l'accessibilité.

Intégration de l'accessibilité dans les projets numériques : Exigence systématique de la conformité RGAA dès la conception de nouveaux projets numériques.

Ajout d'une interface d'accessibilité sur le site internet de la Ville pour permettre aux personnes ayant un handicap d'ajuster l'interface utilisateur du site et la concevoir en fonction des besoins personnels.

3. Sensibilisation et communication

Test utilisateurs : lors de tout test (conception, validation ou évolution), nous veillerons à inclure des personnes en situation de handicap afin de co-construire des services numériques accessibles à tous.

Organisation d'ateliers ou de formation pour sensibiliser les élus et les agents aux enjeux de l'accessibilité numérique.

4. Evaluation et suivi

Mise en place d'indicateurs de suivi : Définition d'indicateurs clés pour mesurer l'avancement des actions et l'impact des mesures mises en œuvre (taux de conformité RGAA, nombre de formations dispensées, retours utilisateurs).

Bilans réguliers : Réalisation de bilans annuels pour évaluer l'efficacité du schéma pluriannuel et ajuster les actions si nécessaire.

Publication d'un rapport d'activité : Diffusion d'un rapport annuel sur l'accessibilité numérique pour rendre compte des avancées et des difficultés rencontrées.